



**4807**  
immobilier

# Entrez l'esprit tranquille !



## Honoraires transaction

Sauf mention contraire sur l'annonce, les honoraires sont à la charge du vendeur. Si par accord des parties les honoraires de vente sont à la charge de l'acquéreur, leur montant reste inchangé.

Prix de vente (€) honoraires inclus	Montant des honoraires
≤ 39 000	3 500 € T.T.C (2 916.67 € H.T)
de 39 001 à 85 000	9 %* T.T.C (7.50 % H.T)
de 85 001 à 145 000	7 %* T.T.C (5.83 % H.T)
de 145 001 à 350 000	6 %* T.T.C (5.00 % H.T)
≥ 350 001	5 %* T.T.C (4.17 % H.T)

\* en pourcentage du prix de vente en €

### PRODUITS PROFESSIONNELS

murs commerciaux, fonds de commerce, bureaux, locaux commerciaux ou industriels

10 % T.T.C (soit 8.33 % H.T.)  
du prix de vente T.T.C  
(avec un minimum de perception de 3 500 € T.T.C.)

### PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

de 4 à 6 % H.T. du prix de vente T.T.C  
selon programme

### ESTIMATION DU BIEN SANS OBJECTIF DE VENTE

180 € T.T.C à la charge du propriétaire

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée (20.00% de la valeur hors taxes).  
T.T.C. : Toutes Taxes Comprises.  
La remise d'une facture est obligatoire (article 2 de l'arrêté n°83-50/A du 03/10/1983).

[www.4807immobilier.com](http://www.4807immobilier.com)



**4807**  
immobilier

# Entrez l'esprit tranquille !



## Honoraires de location

		Montant à la charge du propriétaire (€) TTC	Montant à la charge du locataire (€) TTC
<b>LOCAUX À USAGE D'HABITATION</b> Prix au mètre carré de surface habitable	Visite, constitution de dossier et rédaction de bail:		
	- pour un bien situé en zone non-tendue	8.07 € / m <sup>2</sup> T.T.C.	8.07 € / m <sup>2</sup> T.T.C.
	- pour un bien situé en zone tendue	10.09 € / m <sup>2</sup> T.T.C.	10.09 € / m <sup>2</sup> T.T.C.
	- pour un bien situé en zone très tendue	12.10 € / m <sup>2</sup> T.T.C.	12.10 € / m <sup>2</sup> T.T.C.
	Rédaction d'état des lieux	3.03 € / m <sup>2</sup> T.T.C.	3.03 € / m <sup>2</sup> T.T.C.
<b>LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS</b>	Honoraires de location (bien géré)		2 mois de loyer HT+ TVA
	Honoraires de location (bien non géré)		2 mois de loyer HT+ TVA
	Rédaction de bail professionnel		360.00 € T.T.C
<b>GARAGE &amp; PARKING</b>	Constitution de dossier et rédaction de bail	120.00 € T.T.C.	120.00 € T.T.C.



## Honoraires de gestion locative

Les dépôts de garantie sont conservés par l'agence.

Prestations	Tarifs (à la charge du propriétaire)	
Honoraires pour la gestion courante	7.50 % hors taxes des encaissements (soit 9.00% T.T.C. des encaissements)	
Honoraires pour la gestion courante d'un logement meublé	9.00 % hors taxes des encaissements (soit 10.8% T.T.C. des encaissements)	
Rédaction de toute demande de subvention	180.00 € T.T.C.	
Assistance à l'obtention des documents techniques (DPE, CARREZ, amiante, gaz, électricité,...)	36.00 € T.T.C.	
Assistance à la préparation de la déclaration des revenus fonciers	60.00 € T.T.C.	
<b>Réfection d'appartement</b>	Jusqu'à 3000 € T.T.C de travaux :	Prestation de suivi gratuite
	Au delà de 3000 € T.T.C de travaux :	5.00 % hors taxes du montant des travaux (soit 6 % T.T.C du montant des travaux)

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée (20.00% de la valeur hors taxes).

T.T.C. : Toutes Taxes Comprises.

La remise d'une facture est obligatoire (article 2 de l'arrêté n°83-50/A du 03/10/1983).

[www.4807immobilier.com](http://www.4807immobilier.com)



**4807**  
immobilier

# Entrez l'esprit tranquille !



## Honoraires syndic de copropriété (1/2)

### HONORAIRES TTC

- Immeuble à destination d'habitation
- Immeuble à destination autre que habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)
- Immeuble à destination mixte (habitation et autres)

### PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL (1) IMPUTABLES AU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES

Les frais de reprographie et les frais administratifs afférents aux prestations du forfait sont inclus dans la rémunération forfaitaire.

Les frais d'affranchissement ou d'acheminement afférents aux prestations du forfait ne sont pas inclus dans le forfait et sont à rembourser au réel.

Frais de tenue de compte bancaire : frais réels

à partir de 210 € T.T.C /lot \*  
(selon configuration et spécificités de l'immeuble, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc.)

\* Rémunération forfaitaire annuelle minimum de 5000 € T.T.C

(1) Ces prestations correspondant à minima à celles annoncées par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières.

### PRESTATIONS PARTICULIÈRES HORS FORFAIT IMPUTABLES AU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES

- Réunions et visites supplémentaires
- Prestations relatives aux litiges, dépassement des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, des réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait

Les frais d'affranchissement ou d'acheminement afférents aux prestations particulières sont à rembourser au réel.

Jours et heures ouvrables  
fixés dans le contrat

120 € T.T.C/heure

Hors jours et heures ouvrables  
fixés dans le contrat

Coût horaire T.T.C majoré de 50%

Honoraires sur travaux mentionnés à l'article 14-2 et votés par l'assemblée générale

Honoraires votés en AG aux mêmes règles de majorité que les travaux.

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée (20.00% de la valeur hors taxes).

T.T.C. : Toutes Taxes Comprises.

La remise d'une facture est obligatoire (article 2 de l'arrêté n°83-50/A du 03/10/1983).

[www.4807immobilier.com](http://www.4807immobilier.com)



**4807**  
immobilier

# Entrez l'esprit tranquille !



## Honoraires syndic de copropriété (2/2)

### HONORAIRES TTC

- Immeuble à destination d'habitation
- Immeuble à destination autre que habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)
- Immeuble à destination mixte (habitation et autres)
- Pour tout lot principal ou secondaire

### PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES

<b>FRAIS DE RECOUVREMENT</b>	Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception	30 € T.T.C
	Relance après mise en demeure	12 € T.T.C
	Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	120 € T.T.C / heure
	Frais de constitution d'hypothèque	300 € T.T.C
	Frais de mainlevée d'hypothèque	300 € T.T.C
	Dépôt d'une requête en injonction de payer	300 € T.T.C
	Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	360 € T.T.C
	Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	120 € T.T.C / heure
<b>FRAIS ET HONORAIRES LIES AUX MUTATIONS</b>	Renseignements comptables et juridiques avant achat Données comptables	324 € T.T.C
	Actualisation des données comptables (réédition)	120 € T.T.C
	Etablissement de l'état daté	380 € T.T.C
	Opposition sur mutation (article 20-I de la loi du 10 juillet 1965)	180 € T.T.C
<b>FRAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER</b>	Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	36 € T.T.C
	Délivrance d'une copie de diagnostics techniques	54 € T.T.C
	Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R.134-3 du code de la construction et de l'habitation	72 € T.T.C
	Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17/03/1967)	24 € T.T.C

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée (20.00% de la valeur hors taxes).

T.T.C. : Toutes Taxes Comprises.

La remise d'une facture est obligatoire (article 2 de l'arrêté n°83-50/A du 03/10/1983).

[www.4807immobilier.com](http://www.4807immobilier.com)